L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 2 JUIN 1888.

PETITES ANNONCES.

PENSION—Grandes chambres bien aérées, de $21.50, $2 et $3 la semaine; pension, $25.50; dans une famille française, 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4 avril—2m

A. E. Philipe, notaire, 5 Cons. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $600,000. 29 déc—3m

A VENDRE.

A VENDRE—Une résidence confortable avec jardin sur l'avenue St-Bernard, au pied de la ligne Villere. Se diriger, coin Chartres la propriété Blanchard. Conditions très raisonnables. RICHARD TERRELL, coin des rues Chartres et Robin, 1er district. 27 mai—1 sem

DEMANDES.

ON demande—Un bon cuisinier, muni de bonnes recommendations, au "Arcade Saloon," Nos 9 et 11 rue Royale. 2juin—2f

ON demande—Une bonne nourrice, pouvant offrir d'excellentes recommendations, au No 7 1/2 rue de la Paix, entre Royale et Chartres. Besoin immédiat. 2juin—2f

ON demande de bonnes faiseuses de boutonnières ainsi que de bonnes couturières S'adresser à la manufacture de chemises de Gaëlle, 68 rue St-Louis entre Royale et Bourbon. 31 mai—4f

Avis de présentation de Bills.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 46 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la session de l'Assemblée Générale de l'Etat, pour obtenir l'autorisation de poursuivre l'Etat de la Louisiane dans le cas où le Cour de District de la paroisse d'Orléans, pour paiement de ce que l'Etat doit au soussigné. WM. DUBBRIDGE.

29mai—5f en 30 j.

28 mai 1888.

AVIS est ici donné qu'une application sera faite à la session actuelle de la Législature pour décréter une loi pouvoyant aux voies et moyens de drainer, payer, etc., la Nouvelle-Orléans, et créant un Bureau dans ce but; Bureau qui sera revêtu du pouvoir d'imposer et assesser de la façon et pour l'objet indiqués. La nouvelle loi abrogera toutes les anciennes qui seront en conflit avec elle.
29 mai—7f en 30 j

AVIS est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1888 un bill pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.
JOHN McDOUGALL.
20 mai—5 f en 30 j Agent.

AVIS—Application sera faite à la Législature, conformément à l'Article 46 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, pour le paiement de marchandises prises pour l'usage de l'Etat.
19mai—5f en 30 jrs S. Z. RELF.

Mairie de la Nouvelle Orléans.
Hôtel de Ville, 16 mai 1888.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, que la Ville de la Nouvelle-Orléans adressera à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour obtenir l'adoption d'une loi qui fasse un don à ladite ville dans l'intérêt du drainage public, des propriétés, revenus, propriétés perdues et inconnues, dans les limites municipales, salées pour taxes.
JOS. A. SHAKESPEARE,
18 mai—5 f. en 30 j. Maire.

AVIS d'une loi spéciale. — Avis est par le présent donné que les soussignés s'adresseront à la Législature pour l'adoption d'une loi qui les autorise à instituer une action contre l'Etat de la Louisiane.
HORNOR & BENEDICT,
En liquidation.
13 mai—13 22 29 mai—5 13 juin.

Salon du Maire de la Nouvelle-Orléans.
Hôtel de Ville, 9 mai 1888.

AVIS est ici donné conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane de l'intention de la Ville de la Nouvelle-Orléans, de s'adresser à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour la passation d'un acte amendant et décrétant à nouveau l'acte No 98 de 1880 et l'acte No 13 de 1884 relatifs au Bureau des Commissaires de jury pour la paroisse d'Orléans et en vertu desquels le dit Bureau fonctionne.
JOS. A. SHAKSPEARE,
11 mai—5f en 30 j Maire.

AVIS.—Nlle-Orléans, 7 mai 1888.—Avis est par le présent donné, conformément à l'article 46 de la Constitution de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour pouvoir à une protection plus efficace de la vie et des propriétés contre les dangers de l'électricité, prendre pouvoir aussi à la nomination d'une commission de voies et moyens subsidiaire, pour définir les devoirs et tout régler eu vue du but proposé. 9 mai—5 f. en 30j.

AVIS est ici donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'à la prochaine session de l'Assemblée Générale de l'Etat, un bill sera introduit pour amender et repasser la Section 7 de l'acte No 45 de 1880, organisant les Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans et Amendant l'Article 1055, afin de permettre à ces Cours de procéder à l'instruction d'affaires à l'huis-clos.
2 mai—5 f en 30 j.

AVIS est donné par les présentes qu'on s'adressera à la prochaine session de la Législature de la Louisiane pour le but pour amender les clauses 19me et 20me de la section 23me de la loi No 136 de l'année 1880, relatives à la commission du shérif civil de la Nouvelle-Orléans sur les ventes effectuées par lui et sur toutes sommes collectées en vertu d'un writ de fieri facias ou de tout autre writ.
8 mai—8 15 22 29—5 juin

CONFORMÉMENT à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné qu'un bill sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour canceler la présente enregistration des votants dans la paroisse d'Orléans, et pourvoir à un nouvel enregistrement des votants dans la dite paroisse, et de la manière et de la façon de tenir les élections dans la dite paroisse, et prescrivant les pénalités pour les infractions des dites lois.

Aussi, un acte pour mieux définir les pouvoirs et les devoirs du Conseil et des officiers de la ville de la Nouvelle-Orléans, et imposant des limitations additionnelles.

Aussi, un acte pourvoyant un système de police efficace, et pour l'appointement d'un Bureau de Commissaires de Police dans la ville de la Nouvelle-Orléans, définissant ses devoirs et pouvoirs. 6 mai—6,13,20,27—juin 5

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Luther F. Tower vs. Edward Kernan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,665—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par lor. rues Gasquet, ancienne nement Jackson, Tyrony, Prieur et Johnson et désignés comme lots numéros treize, quatorze, quinze et seize de l'ilet numéro trente sur un plan fait par C. A. Hafflin, architecte, en date du 19 mars 1853, et déposé pour référence en l'étude de T. O. Hatch, ancien notaire en cette ville. Les dits lots trente, quatorze et quinze mesurent chacun vingt sept pieds et six lignes de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes chacun entre lignes parallèles, et le dit lot numéro seize forme le coin des rues Gasquet et Johnson et mesure vingt sept pieds sept pouces de face à la rue Gasquet, sur cent neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ainsi que le défendeur comme suit: Les lots numéros treize et quatorze, de Mme H. J. Fauria, acte pardevant E. Stringer, notaire, le 6 mai 1867; le lot numéro quinze, de la succession S. Gimaudet, le 6 mai 1881, acte pardevant F. Adolphe, notaire; et le lot numéro seize, de Mme James F. Guinault, le 23 février 1882, acte pardevant O. Dreaut, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
28avril—28 mai 5 12 19 26 juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pierre Lubanez vs. Mme Pauline Blanchard, veuve de François Grillaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. No 23,832—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, située dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Magnolia, Bouny et Moreau, et désignée par le numéro trois sur un croquis certifié du voyer, annexé à un acte de vente d'Armand Fourcade, notaire public, de cette ville, le 25 juillet 1885. Le dit croquis a été dressé par Arthur de Saussay, député-voyer de cette ville, en date du 12 avril 1885. Ladite portion de terre mesure, au pied américain, trente-deux pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et une ligne, entre lignes parallèles, et le tout, les bâtisses et améliorations, droits, voies, servitudes, etc., qui s'y trouvent et qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22 29 juin 5 12 19 26

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the French-American population. A very valuable medium, highly recommended to those of our American advertisers who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, 36; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, $1 only.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

A S

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un vote populaire énorme, et reconnue par la nouvelle Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Son Grand Tirage à Numéro Simple et Grand Tirage Trimestriel ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

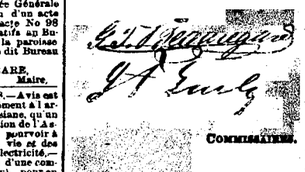

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Trimestrel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 JUIN 1888.

GROS LOT: $30,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500,	soit	$50,000
100 Lots de $300,		30,000
100 Lots de $200,		20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100,	soit	$100,000
1,000 Lots de $100,		100,000
3,136 Lots se montant à		$1,055,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. Vos n'avez rien au service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou de Banque de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Pierre Maceau.
Vente par l'exécuteur.

SAMEDI, le 9 juin 1888, à 10 1/2 heures A. M., je procéderai à vendre à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans cette ville, 2ème district, faisant le coin formé par les rues St-Pierre, Bourbon, Orléans et Dauphine, mesurant à peu près trente pieds de face à la dite rue St-Pierre sur une profondeur de cent soixante-douze pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances sur le dit lot de terre.

Les mêmes ayant été saisies en vertu du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir: la somme de trois cent quinze dollars ($315 00) montant du dit prêt d'actions avec dix pour cent d'intérêt par an du premier mars 1880 et une autre somme de trois cent vingt-un dollars ($630) montant des dites contributions dues sur les dites actions avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent-vingt-six dollars ($126) à partir du premier décembre 1881 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts dollars ($80) à partir du premier décembre 1882 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1883 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1884 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1885 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1886 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1887 et tous les frais dans ce procès et la vente et les taxes due sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste des dites actions hypothécaires qui n'ont pas encore dû manquer qui est sujet à être appelé conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de trois mille quatre cent vingt-deux dollars ($3,422) et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane conformément à sa charte et lois.

En route, s'il y a lieu, du prix d'adjudication comptant.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mai—29juin 5, 12, 19, 26 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James D. Schepmoes et al. vs Mme H. Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,495—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Miro, Dumaine, Galvez et St. Philippe, désigné par le numéro sept, sur un plan dressé par Gentilz et Giraud, arpenteurs, le 6 juin 1850, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ancien notaire de cette ville. Le dit lot mesure, d'après le dit plan, trente-six pieds cinq pouces et cinq lignes de front à la rue Miro, sur une profondeur de cent soixante-douze pieds onze pouces une ligne, sur le côté le plus rapproché de la rue St. Philippe, et de cent cinquante-neuf pieds quatre pouces deux lignes et quart sur le côté de la rue Dumaine, et trente-huit pieds 3 pouces une ligne de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec toutes les droits, toutes les voies, tous les privilèges et toutes les dépendances s'y rattachant d'une façon quelconque.

Cette propriété a été acquise, par vois d'achat, de Bernard Kelly, le 1er octobre 1867, en vertu d'un sous-seing privé, enregistré, Bureau de Castel, notaire de cette ville; ladite propriété appartenant à la communauté existant entre ledit Mme James Schepmoes et son mari, Pierre Schepmoes, dont la part étant échue en héritage à sa fille Mme Marie Elizabeth Zanoli, femme de Jean Molé, jeune.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur lelieu.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
29mai—29—juin 5,12,19,26,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Justine Bouny et Bernard Avegno, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 23,361—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans cette ville, 2ème district, faisant le coin formé par les rues St-Pierre, Bourbon, Orléans et Dauphine, mesurant à peu près trente pieds de face à la dite rue St-Pierre sur une profondeur de cent soixante-douze pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances sur le dit lot de terre.

Les mêmes ayant été saisies en vertu du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir: la somme de trois cent quinze dollars ($315 00) montant du dit prêt d'actions avec dix pour cent d'intérêt par an du premier mars 1880 et une autre somme de trois cent vingt-un dollars ($630) montant des dites contributions dues sur les dites actions avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent-vingt-six dollars ($126) à partir du premier décembre 1881 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts dollars ($80) à partir du premier décembre 1882 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1883 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1884 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1885 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1886 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1887 et tous les frais dans ce procès et la vente et les taxes due sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste des dites actions hypothécaires qui n'ont pas encore dû manquer qui est sujet à être appelé conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de trois mille quatre cent vingt-deux dollars ($3,422) et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane conformément à sa charte et lois.

En route, s'il y a lieu, du prix d'adjudication comptant.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29juin 5, 12, 19, 26 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul E. Théard vs. Antoine Tassell et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 22,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Miro, Dumaine, Galvez et St. Philippe, désigné par le numéro sept, sur un plan dressé par Gentilz et Giraud, arpenteurs, le 6 juin 1850, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ancien notaire de cette ville. Le dit lot mesure, d'après le dit plan, trente-six pieds cinq pouces et cinq lignes de front à la rue Miro, sur une profondeur de cent soixante-douze pieds onze pouces une ligne, sur le côté le plus rapproché de la rue St. Philippe, et de cent cinquante-neuf pieds quatre pouces deux lignes et quart sur le côté de la rue Dumaine, et trente-huit pieds 3 pouces une ligne de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec toutes les droits, toutes les voies, tous les privilèges et toutes les dépendances s'y rattachant d'une façon quelconque.

Cette propriété a été acquise, par vois d'achat, de Bernard Kelly, le 1er octobre 1867, en vertu d'un sous-seing privé, enregistré, Bureau de Castel, notaire de cette ville; ladite propriété appartenant à la communauté existant entre ledit Mme James Schepmoes et son mari, Pierre Schepmoes, dont la part étant échue en héritage à sa fille Mme Marie Elizabeth Zanoli, femme de Jean Molé, jeune.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur lelieu.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
28 avril—28—mai 5,12,19,26—juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Justine Bouny et Bernard Avegno, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,361—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux lots de terre situés dans le faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Cortez, Congress et Indépendance, de ignés par les numéros dix-sept et vingt sur un plan dressé par Alloo D'Hémécourt, ingénieur, le 20 janvier 1848, déposé en l'étude de C. Boudousquie, ancien notaire; les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-et-un pieds sept pouces de face à la rue Congress et quatre lignes de face à la rue Congress sur une profondeur de cent-vingt dix-huit pieds neuf pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Et aussi, ensemble avec vingt-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui y trouvent attachées et portant sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant pour payer la réclamation des demandeurs, savoir: La somme de deux cent soixante-dix dollars, montant du prêt sur actions, avec dix pour cent d'intérêt sur ce montant, à partir du 1er mai 1850, et une autre somme de trois cent douze dollars 50 cts, montant de contribution sur les dites actions du fonds-capital, avec huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars 50 cts du dit montant, à partir du 1er décembre 1877; huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1878; huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1879; huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1880; huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1881; huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1883; huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1884; huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1885; huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1886; huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1887; huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1888; et les frais de procès et de vente et les taxes dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dite dette hypothécaire pour action, qui n'est pas encore échu et qui n'est pas encore exigible, à savoir: la somme de trois cent douze dollars 50 cts.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
9 mai—8, 15, 22, 29—juin 5, 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

People's Homestead Association vs. John McGaffrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 23,496.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 de la Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, Bolivar et Bolivar, désignés par les numéros neuf et dix de l'ilet numéro trente, connus de l'ilet plus haut. Lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun, au pied anglais, trente pieds de façon sur une ligne parallèle, profondeur de cent vingt-deux pieds sept pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, conformément au plan de Jacques Bernard, arpenteur, en date du mars 1848, déposé en l'étude de J. R. Beard, anciennement notaire en cette ville; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur, John Ford, par acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le quinzième jour de juillet 1869, enregistré au bureau des transferts de cette ville, livre 97, folio 128.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9mai—9 15 22 29 juin 5 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Denis vs. W. G. Wehmey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,575—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Magazine et Camp et la ligne du bas de Upper City Park et connu comme lot numéro trente de l'ilet numéro dix-sept, et désigné par le numéro quatre sur un plan fait par Jules Leonard, ancien arpenteur, en date du 1er décembre 1885, et déposé en l'étude de Lucien Dufresne, notaire public, en cette ville, le VENDREDI, 29ème jour de juin 1888, à 11 heures A. M., dans le but de procéder et obtenir sur l'opposition du pétitionnaire pour un répit, et en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens de ladite pétitionnaire soient suspendues, et que Lionel Adams, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1888.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
25 mai—3f en 20 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—H. P. Poupart et al. vs. Les Créanciers de Mme Regina Santer, veuve de Léon Boyam.

Attendu que Mme Veuve Octavie De Neufbourg a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration sur la succession de feus M. et Mme Pierre Michel, décédés intestats; avis est par la présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
30 mai—30—3 8 juin Greffier

Succession de Marie Clémence Maudion, femme de Jacques Plaisant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 1,640—Division K.—Avis est par le présent donné à tous les créanciers de cette succession et à toutes autres personnes qui ont droit à y prétendre, que les dits héritiers ont présenté au soussigné, conformément au dit jugement, un état de la succession de feu Marie Clémence Maudion, épouse de Jacques Plaisant, et qu'ils ont demandé à être déchargés de l'administration de cette succession, et que, si personne ne s'y oppose dans le délai de dix jours qui suivront la présente notification, les dits héritiers seront déchargés de l'administration de cette succession, et que les fonds restant seront distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
1er juin—1 5 9 Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District, Paroisse d'Orléans—Ph. Hoelzel Jr. & Co. et als. vs. leurs créanciers.—No 24,124—Division E.—Attendu que la pétition amendée et supplémentaire de Ph. Hoelzel Jr. & Co. et de Ph. Hoelzel Jr. et de Claude M. Pasquier, individuellement et en leur qualité de Philip Hoelzel Jr., syndic provisoire en cette affaire, demandant la nomination d'un avocat pour représenter les créanciers absents; et que la pétition amendée et supplémentaire de Ph. Hoelzel Jr. & Co. et de Ph. Hoelzel Jr. et de Claude M. Pasquier, individuellement et en leur qualité de Philip Hoelzel Jr., syndic provisoire en cette affaire, demandant la nomination d'un avocat pour représenter les créanciers absents; et que le renvoi d'une assemblée des créanciers, soit enregistrée.

Qu'il soit ordonné que ladite affaire, rendu le 18 mai 1888, soit révoqué quant à la fixation de l'assemblée des créanciers seulement le 4 juin 1888, et que cette assemblée ait lieu le 18 juin 1888, 2ème jour de juillet 1888. Que H. H. Bryan soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que le dit ordre du 18 mai 1888 soit tous les autres rapports demeure le même et tel qu'il est amendé pour qu'il soit ainsi conçu: Que la cession de l'une des pétitionnaires la maison commerciale de Ph. Hoelzel Jr. & Co. et Philip Hoelzel Jr. et Claude M. Pasquier, individuellement et comme membres de la dite maison, soit acceptée par la Cour au bénéfice des créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de ladite créanciers soit convoquée pardevant Théodore A. Bakewell, notaire, en cette ville, le LUNDI, 5me jour de juillet 1888, à 10 heures du matin, dans le but de traiter les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes les questions qui pourront être alors soumises; et que les procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient arrêtées.

Que H. H. Bryan soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 1er juin 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Une copie fidèle:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
2 juin—3f en 5 juin

COMMISSAIRES.

J. C. Trémonjet vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22,243—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Trézi ulet, syndic des créanciers, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
1er juin—1 5 9 Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District, Paroisse d'Orléans—Ph. Hoelzel Jr. & Co. et als. vs. leurs créanciers.—No 24,124—Division E.—Attendu que la pétition amendée et supplémentaire de Ph. Hoelzel Jr. & Co. et de Ph. Hoelzel Jr. et de Claude M. Pasquier, individuellement et en leur qualité de Philip Hoelzel Jr., syndic provisoire en cette affaire, demandant la nomination d'un avocat pour représenter les créanciers absents; et que le renvoi d'une assemblée des créanciers, soit enregistrée.

Qu'il soit ordonné que ladite affaire, rendu le 18 mai 1888, soit révoqué quant à la fixation de l'assemblée des créanciers seulement le 4 juin 1888, et que cette assemblée ait lieu le 18 juin 1888, 2ème jour de juillet 1888. Que H. H. Bryan soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que le dit ordre du 18 mai 1888 soit tous les autres rapports demeure le même et tel qu'il est amendé pour qu'il soit ainsi conçu: Que la cession de l'une des pétitionnaires la maison commerciale de Ph. Hoelzel Jr. & Co. et Philip Hoelzel Jr. et Claude M. Pasquier, individuellement et comme membres de la dite maison, soit acceptée par la Cour au bénéfice des créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de ladite créanciers soit convoquée pardevant Théodore A. Bakewell, notaire, en cette ville, le LUNDI, 5me jour de juillet 1888, à 10 heures du matin, dans le but de traiter les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes les questions qui pourront être alors soumises; et que les procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient arrêtées.

Que H. H. Bryan soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 1er juin 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Une copie fidèle:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
2 juin—3f en 5 juin

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Wiltz.

No 11,839—Cour Civile de District pour